

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-04 du 3 juillet 2025

### À VOS PARCS ET CANOÉE – AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS NATURALISTES, DE VALORISATION DU PATRIMOINE AGRICOLE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS – SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions pluriannuelles 2024-2026 conclues avec les associations LPO-IDF, OPIE, et VFAR,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

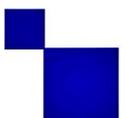
#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE en 2025 les subventions réparties comme suit aux associations suivantes :

- 10 000 euros pour Planète Sciences,
- 23 060 euros pour la Ligue de protection des Oiseaux – LPO-IDF,
- 8 500 euros pour l'Office pour les Insectes et leur environnement- OPIE,
- 11 360 euros pour les Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs – VFAR

- ATTRIBUE en 2025 les subventions aux associations pour les parcours biodiversité, réparties comme suit :

- 6 000 euros pour Les Petits Débrouillards – IDF,
- 6 000 euros pour Terraquée,
- 5 940 euros pour Plante et Planète,
- 5 938 euros pour Pépin Production,
- 5 884 euros pour la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil,
- 4 000 euros pour La Case,



- 3 990 euros pour la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO-IDF,
- 1 748 euros pour Ecobul.

- APPROUVE les avenants aux conventions pluriannuelles 2024-2026 entre le Département et les organismes suivants : LPO-IDF, OPIE, et VFAR ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants au et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*